



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016 A 14 HEURES 00
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU
(Sur convocation du 10 novembre 2016)**

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués : 8
En exercice : 8
Présents : 5
Absents excusés : 3

ETAIENT PRESENTS : Mr Michel HANNI, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Claude BOUVIER, Mr Guillaume BONNARD, Mr Patrice PACAUD.

ABSENTS EXCUSES: Mr Raymond BERNET donné pouvoir à Mr Patrice PACAUD, Mr Olivier BONNARD, Mr Rubens LUCIANI.

Mr le Président ouvre la séance à 17h00 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2016**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I. SUPPRESSION DES LAGUNES DE PASSINS VILLAGE ET CREVIERES

A/ Point sur l'étude en cours

Mr le Président rappelle le contexte de l'étude engagée fin 2015 afin de vérifier la capacité technique du raccordement de Passins Bourg et du hameau de Crevières à la STEP de la Fouillouse.

Les enjeux de l'étude sont de mieux comprendre le système d'assainissement de la STEP de la Fouillouse pour confirmer les raccordements envisagés, préciser les travaux envisageables et étudier les capacités financières du syndicat.

Au printemps 2016, un élément nouveau est apparu : la gestion du réseau d'assainissement de la commune de Morestel est passée sous la compétence du Syndicat des Abrets (effectif au 1/1/2017). La prise en compte de cet élément a conduit le syndicat à entamer des discussions avec le SYMIDEAU et à réorienter l'étude vers la faisabilité du raccordement de Crevières vers la Fouillouse et de Passins vers la future STEP des Avenières.

L'étude réalisée par le groupement EPTEAU/TEST INGENIERIE/IDE CONSULTANTS se décompose en 5 phases :

Phase 1 : état de l'assainissement et cadrage de l'étude (réalisé)

Phase 2 : Métrologie réseaux (réalisé)

Phase 3 : investigations complémentaires (réalisé)

Phase 4 : programme de travaux (en cours)

Phase 5 : étude d'impact économique et financière (en cours).

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés lors du comité de pilotage du 06/10/2016 (voir compte-rendu détaillé de la réunion). Mr le Président reprend les points principaux :

1/ Pour résoudre le dépassement de la capacité hydraulique sur La Fouillouse et permettre les raccordements envisagés à l'horizon 2030 :

Annexe 1 et 2 : travaux sur la commune de Creys-Mépieu (Pusigneu et Faverges)

(Attention également à la probabilité d'un bassin de stockage restitution à l'entrée de La Fouillouse)

2/ Pour permettre le raccordement de Crevières sur La Fouillouse :

Annexe 3- travaux sur Crevières

3/ Pour permettre le raccordement de Passins village vers Les Avenières :

Annexe 4 - travaux sur Passins

4/ Pour permettre les liaisons vers les STEP :

Annexe 5- scénarii Test Ingénierie

5/ Faisabilité financière :

Annexe 6 - récapitulatif des investissements à envisager par le syndicat

Annexe 7 – présentation de la méthodologie de l'étude réalisée par IDE CONSULTANTS.

B/ Modification du marché de maîtrise d'œuvre

a) Commande de prestations supplémentaires prévues au bordereau de prix unitaire sur la partie diagnostic hydraulique

Mr le Président rappelle que pour la réalisation du diagnostic hydraulique (phase 2 de l'étude), le CCTP prévoyait 18 points de mesure à minima. Hors suite à la reconnaissance des sites concernés, il s'est avéré nécessaire de prévoir 12 points supplémentaires pour pouvoir atteindre le degré de précision nécessaire.

L'offre de base du marché (voir détail estimatif p 33) fixe un montant de 15 300 € HT pour les mesures de débit, il est donc nécessaire de prévoir la rémunération des 12 points supplémentaires. Lors du précédent comité syndical du 07/07/2016, il avait été évoqué la possibilité de signer un avenant. Hors, l'offre du cabinet EPTEAU prévoyait dans le bordereau de prix unitaire (p 34 de l'offre) un prix pour les éventuels points de mesures supplémentaires (850 € HT/point). Il n'y a donc pas nécessité de prendre un avenant. L'étude de diagnostic dont le montant de base était de 29 040 € HT est portée à 39 240 € HT.

Mr le Président demande au comité de valider la commande de 12 points supplémentaires pour un montant de 10 200 € HT.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la commande de 12 points de mesure supplémentaires pour un montant de 10 200 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

b) Conséquences de la réorientation de l'étude sur la partie maîtrise d'œuvre (TEST INGENIERIE)

Pour mémoire, le marché avait été attribué sur un estimatif de travaux de 1 200 000 € (qui ne comptabilisait pas les travaux d'élimination des ECP) soit 12 352.50 € HT en tranche ferme et 42 547.50 € HT en tranche conditionnelle.

Compte-tenu des premiers éléments de l'AVP qui intègre désormais 2 opérations distinctes (liaison Passins/Morestel et Crevières/Arandon), le coût de la maîtrise d'œuvre (tranche conditionnelle) approche les 90 000 € HT. Le marché actuel prévoit et encadre l'augmentation des honoraires.

C/ Autorisation du SAPF donnée au SYMIDEAU pour le dépôt du dossier loi sur l'eau de la STEP Natur'Net

Monsieur le Président rappelle le projet de raccordement du Bourg de Passins à la station d'épuration « Natur'Net » située aux Avenières Veyrins Thuellin et son agglomération.

Il informe le Conseil que le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement des Abrets et environs dépose un dossier « Loi sur l'eau » pour l'extension de cette station.

Pour définir administrativement le périmètre de cette agglomération, il est demandé à chaque collectivité concernée de délibérer afin d'autoriser le Syndicat des Abrets à porter le dossier.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de raccorder les eaux usées de Passins le Bourg pour leurs transports et leurs traitements par la station d'épuration « Natur'Net » située aux Avenières Veyrins Thuellin.
- MANDATE le Syndicat des Abrets à déposer le dossier d'autorisation pour le compte du syndicat d'assainissement de la Plaine de Faverges pour la partie le concernant.

D/ Projet de convention de déversement avec le SYMIDEAU

Suite à plusieurs réunions de travail avec le syndicat des Abrets et les bureaux d'études en charge du dossier, il a été établi un projet de convention qui définit les conditions du futur déversement.

En ce qui concerne plus précisément les aspects financiers, la convention prévoit :

- une rémunération de base dont l'assiette est la consommation d'eau des usagers de la commune de PASSINS desservies par le réseau d'assainissement collectif et raccordés au réseau du SYNDICAT DES ABRETS.
- une rémunération complémentaire en cas de dépassement d'apport d'eaux parasites introduites dans le système d'assainissement du SYNDICAT DES ABRETS.

Mr le Président donne lecture de la convention et précise que la convention définitive sera signée lorsque le raccordement sera effectif.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet de convention,
- MANDATE le Président pour poursuivre les échanges avec le SYMIDEAU pour mener à bien le projet.

II. POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2016

Un point sur les investissements 2016 peut désormais être fait :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

N°	OPERATION	BP 2016	Réalisé 2016
10006	OPERATION REMPLACEMENT CONDUITES RD 517 PASSINS	2 000	1 673,53
10009	OPERATION REHABILITATION LAGUNE CREYS VILLAGE	650 000	9 151,85
10016	OPERATION TRAVAUX DIVERS (+DM)	33 475	0
10017	OPERATION REMPLACEMENT CONDUITES CREYS VILLAGE	25 740	30 144,84
10019	EXTENSION ARANDON VILLAGE	100 000	94 784,89
10022	LIAISON PASSINS/STEP	330 160	0
10023	SUPPRESSION EAUX PARASITES PASSINS ROUTE DE CHARBINAT	40 000	18 024,12
	TOTAL	1 181 375,20	153 779,23

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	OPERATION	BP 2016	Réalisé 2016
10006	OPERATION REMPLACEMENT CONDUITES RD 517 PASSINS	0	0
10009	OPERATION REHABILITATION LAGUNE CREYS VILLAGE	430 000	0
10017	OPERATION REMPLACEMENT CONDUITES CREYS VILLAGE	47 000	46 828,24
10019	EXTENSION ARANDON NORD	42 000	41 668,70*
10022	LIASON PASSINS/STEP	12 500	0
10023	SUPPRESSION EAUX PARASITES PASSINS ROUTE DE CHARBINAT	18 000	7 510,05
	TOTAL	549 500	96 006,99

*Participation de la commune d'Arandon au programme d'extension de réseaux « Arandon Nord »

Mr le Président rappelle que par délibération du 28 janvier 2016, le comité syndical a fixé la participation financière prévisionnelle de la commune d'Arandon pour le programme de travaux d'extension du réseau d'eaux usées situé au Bourg d'Arandon.

Le programme a été réalisé courant 2016, conformément à l'estimation présentée en janvier 2016, soit un coût total de 83 337 € HT. La participation de la commune fixée à 50% du HT, soit 41 668.70 € a été facturée le 12/09/2016 (titre 27 bordereau 11).

La commune d'Arandon, compte-tenu de ses prévisions budgétaires sur l'exercice 2016, demande une facturation sur 2 exercices (2016 et 2017).

Mr le Président propose d'annuler le titre 27 d'un montant de 41 668.70 € et d'établir un titre d'un montant de 29 168.09 € sur l'exercice 2016 (soit un acompte de 70%) et de percevoir le solde sur l'exercice 2017 pour un montant de 12 500.61 € (30%).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition du président.

III. SCHEMA DIRECTEUR SYNDICAL, PERSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS A L'HORIZON 2020 ET PREPARATION DU BP 2017

Les différentes études réalisées ces dernières années à l'échelle des communes ainsi que les données provenant des études relatives aux PLU, ont permis de mieux connaître le fonctionnement des différents systèmes d'assainissement et d'avoir une vision prospective des futurs besoins.

Grace à l'analyse de toutes ces données, il est possible aujourd'hui de construire un schéma directeur « syndical ». Ce schéma permet de définir une programmation pluriannuelle des actions et investissements à réaliser en fonction des impératifs de protection du milieu naturel et du respect de la réglementation.

Mr le Président présente le tableau joint en annexe 9.

Les membres présents approuvent ce document de travail et se chargent de le présenter à leur conseils municipaux respectifs afin d'être en mesure de le valider définitivement lors du prochain comité syndical.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Fusion Arandon/Passins au 01/01/2017: la question du nombre de délégué est posée, une vérification sera faite au niveau des statuts.

Fonctionnement du secrétariat : Mme SAUBIN sera employée à temps complet sur la nouvelle collectivité Passins/Arandon et ne pourra plus assurer ses fonctions au syndicat. Le poste sera repris en partie par Ingrid ROLANDO. Un nouveau fonctionnement du syndicat sera mis en place à compter de janvier 2017.

- Article bulletins municipaux

* * *
* *
*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.